

Fenêtres Sur Nièvre

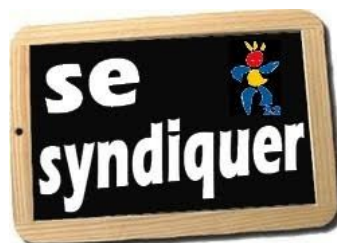
Bulletin de la section Nièvre du SNUipp-FSU.



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC (affilié à la FSU), Bourse du travail, 2 bd Pierre de Coubertin, 58000 NEVERS. Tél. : 03 86 36 94 46 Courriel : snu58@snuipp.fr Site : 58.snuipp.fr Facebook : [snuipp58](https://www.facebook.com/snuipp58)
Directeur de publication : Coralyse Mazzotti Imprimé par nos soins N° CPPAP : 0321 S 06536 Mensuel 0,60 € Abonnement annuel 3 €

RENDEZ-VOUS DE CARRIERE

Il reste du travail !
Lire p.8



Bulletin d'adhésion
en encart

VARENNES-VAUZELLES PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
Déposé le 05/10/2018
à distribuer avant le 11/10/2018

AVS, AESH
A quand la fin
de la précarité ?



USEP, CANOPE,
PAS santé
Les partenaires
de l'école



Elections
professionnelles
C'est parti !



N° 241
Septembre-Octobre 2018

Edito

Une rentrée au diapason : avec la chorale dès la rentrée, notre ministre nous dictait la conduite à suivre. Après le guide orange au printemps, les ajustements aux programmes en juillet, l'école de la confiance à la rentrée, il ne nous reste plus qu'à faire passer des évaluations stéréotypées que de puissants logiciels analyseront, et qui, n'en doutons pas un instant, nous diront quelle conduite nous aurons à tenir dans nos classes pour mettre fin à la difficulté scolaire. Serions-nous condamnés à nous exécuter ?

Au SNUipp, ce n'est pas notre vision de l'école : nous défendons une école de la réussite pour tous avec des moyens en formation initiale et continue qui permette à chaque enseignant d'avoir le temps de mettre en place une véritable remédiation aux difficultés scolaires. Nous refusons de faire fi de la passion du métier, de faire fi de la démocratisation de l'école.

À cette fausse confiance, nous opposons la liberté pédagogique, le droit d'être les concepteurs de notre métier. Ces deux éléments font de nous, enseignants du premier degré, les acteurs de la réussite scolaire. En cette année d'élections professionnelles, le SNUipp sera porteur de ces valeurs au service de tous les personnels dans le premier degré.

Reprenons la main sur le métier !

« FORUM DEPARTEMENTAL DE L'ÉCOLE MATERNELLE » *Avec Maryse Rebière, Elisabeth Mourot et Jacques Bernardin*

Le contexte : Les 27 et 28 mars derniers, se sont tenues les Assises ministérielles de l'école maternelle, rendez-vous manqué, passant à côté des enjeux et excluant les acteurs principaux que sont parents et enseignant.e.s. **Suite à cela, à l'appel du GFEN une quinzaine d'associations, mouvements pédagogiques et syndicats, se sont regroupés autour d'un projet de « FORUM DE L'ÉCOLE MATERNELLE » dont l'objectif est de mettre en lumière tout ce qui ne l'a pas été, et de réaffirmer que l'École Maternelle est une école première, à part entière, où l'on apprend ensemble. C'est ainsi que** le SNUipp-FSU, le GFEN et la FCPE des départements de l'Yonne et de la Nièvre se sont associées afin de penser ensemble un évènement local en plusieurs temps. A Nevers nous vous proposons deux rendez-vous :

STAGE SYNDICAL : « ENSEIGNER et APPRENDRE à L'ÉCOLE MATERNELLE :
QUELS ENJEUX AUJOURD'HUI ? »

le mardi 20 novembre 2018 à la Bourse du travail (7^{ème} étage) de 9h à 16h30

Avec Maryse Rebière, Elisabeth Mourot

Date limite pour déposer votre autorisation d'absence : le 20 octobre.

CONFERENCE-DEBAT : « ENSEIGNER et APPRENDRE à L'ÉCOLE MATERNELLE :
QUELS ENJEUX AUJOURD'HUI POUR VOS ENFANTS? »

le mardi 20 novembre au Lycée Alain Colas de 18h à 20h

Avec Jacques Bernardin



Contractuel.le.s non enseignants (AESH, CUI, PEC)

Accompagnement des élèves en situation de handicap, aide administrative à la direction d'école et au fonctionnement de l'école, ... leur champ d'activités s'est progressivement élargi pour en faire des adultes indispensables au quotidien auprès des élèves et des équipes. Les contractuels n'en restent pas moins des salariés au statut précaire, recrutés sous multiples contrats (AESH, CUI, Parcours Emploi Compétence) souvent tributaires des choix opérés en matière de politique de l'emploi ou de priorités dans l'Éducation nationale. C'est ainsi que les contractuels assurant des aides administratives ont été évincés des écoles, pour satisfaire simultanément à la baisse prévue des emplois aidés et à la priorité donnée à l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

La question de la professionnalisation des AESH se pose aujourd'hui. Annoncée en 2013, elle a permis aux « anciens » AVS de pouvoir accéder à un CDI. Mais au regard des conditions d'emploi actuelles, de la technicité du métier et du caractère permanent de la mission, il est nécessaire d'avancer rapidement vers un véritable statut de la Fonction publique avec la garantie d'un emploi à temps complet, d'un salaire décent et d'une formation de qualité.

L'enjeu est de taille. Les personnels attendent de réelles perspectives d'avenir débouchant sur une reconnaissance professionnelle et une place de droit dans les équipes. Aujourd'hui, les missions des contractuels sont indispensables au bon fonctionnement du service éducatif. Il est temps de créer un vrai statut de la fonction publique ! Le recours à la précarité et au contrat ne doit pas devenir la règle dans les écoles. Le SNUipp-FSU sera aux côtés des personnels pour porter leur voix et d'autres choix !

Café-discu.t'

Prochain Café Discut' :
mercredi 14 novembre
à partir de 14h dans les
locaux du SNUipp-FSU (2 Bd Pierre de Coubertin 1er étage, entrée à côté de la maison de la Culture de Nevers)
Autour d'un café (ou d'un thé!), chacun pourra prendre la parole pour s'exprimer, raconter sa rentrée, échanger et questionner le groupe sur la pratique du métier.
Merci de diffuser cette information aux personnels de votre école !



LU par le SNUipp-FSU 58 « *Pourquoi joindre l'inutile au désagréable ?* »

Après "Manager ou servir" voilà un livre qui décrypte avec précision et humour les dogmes du nouveau management public et ses effets sur le travail. Un ouvrage qui se nourrit de nombreux témoignages d'agent.es de la fonction publique. Des propositions pour promouvoir des pratiques différentes expérimentées par les collectifs de travail.

Évelyne Bechtold-Rognon

Disponible à la section : un livre utile à la réflexion et à l'action.

SEGPA : où en est-on dans le département ?

Les SEGPA scolarisent des jeunes en grande difficulté scolaire. Les enseignants, professeurs des écoles et professeurs de lycée professionnel mettent en place une pédagogie adaptée pour ces jeunes qui ont souvent été en échec scolaire pendant une grande partie de leur scolarité dans le primaire. Ces deux dernières années, ces structures ont été victimes de retrait de moyens d'enseignement dans notre département. Les SEGPA de **Château-Chinon** et de **La Charité sur Loire** ont ainsi perdu des heures d'enseignement, ce qui conduit à des regroupements, donc à des classes de collège à double niveau et souvent surchargées dans l'apprentissage des langues vivantes.

Le tarissement de l'orientation vers la SEGPA et la baisse des effectifs, le faible nombre de départs en formation CAPPEI ont fortement pénalisé les SEGPA alors que leur efficacité est reconnue, comme le montre une note de la DEPP du 2 janvier 2017. La faible reconnaissance salariale de l'investissement des personnels (le nouveau régime indemnitaire a fait perdre des revenus à nombre d'enseignants) est également un élément qui diminue fortement l'attractivité de ces postes.



13 ! (ça porte bonheur)

C'est le nombre de collègues nivernais qui participeront aux Universités d'Automne du SNUipp-FSU qui se dérouleront les 19 au 21 octobre à Port Leucate. 3 jours de conférences, d'échanges de pratiques, de rencontres à partager avec d'autres collègues.

Les frais de déplacement ça existe encore ???

Le SNUipp-FSU 58 dénonce l'absence de frais de déplacement pour les collègues qui participent à la liaison école/collège. Pourtant la réglementation est claire : « **Tout déplacement effectué pour les besoins du service, quel que soit son objet, doit donner lieu à un ordre de mission validé** » (circulaire n° 2015-228 du 13-1-2016). Or, suivant les circonscriptions, les collègues de CM1 CM2 qui se rendent dans les collèges dans le cadre de la liaison cycle 3 ne reçoivent que des « *invitations* » de la part de l'administration. Démunis d'ordre de mission ou d'une convocation, il n'est pas possible pour les professeurs des écoles de prétendre à des frais de déplacement. Nous rappelons que ces derniers sont amenés à se déplacer 3 fois minimum dans les collèges de secteur. Dans notre département rural, il faut parfois faire plusieurs dizaines de kilomètres pour rejoindre les professeurs de 6è. Nous n'avons aucun doute sur l'importance de ces temps d'échange. En revanche nous dénonçons l'injustice que subit une nouvelle fois les professeurs des écoles. *Il est également à noter que rien n'est prévu pour déduire ces heures de nos 108h.* C'est pour cette raison que le SNUipp-FSU 58 décide de rappeler que : sans ordre de mission pas d'obligation. Il apparaît que, selon les circonscriptions, les modalités diffèrent.



L'USEP, qu'est-ce que c'est?

L'USEP est le sport scolaire de l'École publique, pour tous les enfants, en continuité de l'Éducation Physique et Sportive (EPS)

Mouvement pédagogique, l'USEP propose des formations et des documents pédagogiques pour accompagner les enseignants dans la préparation des rencontres.

Formations inscrites au plan de formation avec moyens de remplacement dans la limite des places disponibles

- Journée du sport scolaire : mercredi 26 septembre matin : tennis d'école
- Stage animateur : du 20 au 23 mai 2019 : APSA les disciplines enchainées

Formations en soirée 17h-19h

- Arts du cirque cycle 2 et cycle 3 : 6 décembre
- Jeux d'adresse maternelle : 14 janvier

Outil essentiel de communication, vous retrouverez le site de l'USEP 58 à l'adresse suivante :

www.nievre.comite.usep.org



Vous souhaitez ou envisagez d'entreprendre des actions d'éducation à la santé et de prévention sur l'alimentation, le sommeil, l'hygiène... auprès de vos élèves, les sites <http://www.pass-santejeunes-bourgogne-franche-comte.org/> et <https://www.pass-santepro.org/> sont des ressources qui peuvent vous accompagner en fournissant des éléments de contexte, des outils d'interventions, des documents à télécharger, des supports multimédia...

Association qui propose des ressources pour vous accompagner dans vos projets de promotion de la santé. Contact de l'antenne de la Nièvre : 03.86.59.35.19 - contact.antenne58@ireps-bfc.org

Le SNUipp-FSU 58 donne la parole à ses partenaires



L'Atelier Canopé 58 - Nevers, centre de création et d'accompagnement pédagogiques, vous propose des animations et formations ouvertes à tous, tout au long de l'année.

Pensez à solliciter l'Atelier pour des interventions auprès des élèves ou des équipes dans vos établissements, en fonction de vos projets de classe ou d'école : contact.atelier58@reseau-canope.fr

A venir en octobre :

03/10 Numéric'à la carte - Mettre ses élèves en activité à partir de ressources vidéo en anglais (Lycée)

De 14h à 16h à l'Atelier Canopé 58 - Nevers
17/10 Numéric'à la carte - S'initier à la programmation sans outils numériques

De 13h30 à 16h30 à l'Atelier Canopé 58 - Nevers

24/10 Au fil des ressources - Présentations des ressources numériques Canopé (Europresse, MyCow, Les Fondamentaux, la BSD, etc.)

En continu à partir de 14h à l'Atelier Canopé 58 - Nevers

A très bientôt dans votre établissement ou à l'Atelier !



Avec le
SNUipp-FSU,
renforcer le
pouvoir d'agir
enseignant

Changeons
l'école,
votons !



Pourquoi allons-nous beaucoup vous parler des élections professionnelles ? Pourquoi allez-vous beaucoup entendre parler des élections professionnelles ?

Du **29 novembre au 6 décembre 2018**, l'ensemble des agents de la Fonction Publique va être appelé à voter pour élire ses représentants.

Un mois auparavant, il faudra que chacune et chacun ait créé son espace électeur.

En France, ce rendez-vous est primordial, tout autant que le taux de syndicalisation (et même peut-être plus...). En effet, le taux de participation aux élections est déterminant pour établir le rapport de force constitutif des négociations dans le monde du travail. Les employeurs (en l'occurrence l'état et ses administrations) sont très attentifs aux résultats obtenus par chaque organisation syndicale, cela détermine le poids de chacune.

Si en France le taux de syndicalisation n'est pas assez élevé, le taux aux élections professionnelles donnent une part de crédit au syndicat.

Les résultats aux élections professionnelles déterminera également le temps de décharge pour chaque organisation syndicale. Ce temps permettra que les futures équipes de déchargés puissent répondre aux questions, tourner dans les écoles...

Bien évidemment, ces résultats détermineront le nombre de sièges pour chaque organisation.

Un tel rendez-vous est déterminant pour la bonne vitalité d'une société démocratique. Les syndicats sont des collectifs de travailleuses et de travailleurs qui jouent un rôle de contre-pouvoir. La pluralité des organisations permet également une représentativité de chacun et chacune.

Alors oui, les organisations syndicales risquent de beaucoup évoquer ce rendez-vous avec vous dans les prochains mois (nous essaierons de ne pas être trop pénibles) mais le taux de participation sera déterminant pour les négociations à venir, **pour l'avenir de nos conditions de travail, pour l'avenir de l'école.**



A partir du 11 octobre, créer son espace électeur (4 étapes) :

1. Accès via le site dédié : <http://www.education.gouv.fr/electionspro2018>
2. Identification par messagerie professionnelle (Lucie.dupont@ac-dijon.fr et si vous ne l'avez pas changé c'est votre NUMEN qui sert de mot de passe)
3. Création d'un mot de passe dédié à votre espace électeur (notez-le, il servira au moment du vote du 29/11 au 8/12)
4. Réception d'un mail de validation sur lequel cliquer

Crise de recrutement : Le recrutement sur la liste complémentaires.

781, c'est le nombre de places au concours non pourvues à l'issue du CRPE 2018. En sept concours, ce sont au total 3702 recrutements non effectués. La crise du recrutement perdure.

Alors que l'administration a annoncé lors du groupe de travail d'août de possibles recrutements d'enseignant.es contractuel.les en cours d'année (et les offres à Pôle-Emploi sont déjà parues!), nous exigeons le recours à la liste complémentaire afin que des fonctionnaires stagiaires soit recruté.es et non des agents contractuel.les afin qu'elles et ils bénéficient d'une formation et éviter la précarisation de notre métier !



Le SNUipp-FSU demande, entre autre, que :

- la liste complémentaire soit utilisée prioritairement pour faire face aux vacances de postes plutôt que le recours à des contractuel.les
- les salaires soient revalorisés
- les conditions de formation et d'entrée dans le métier des nouveaux enseignant-es soient améliorées rapidement.

Contribution vie étudiante et campus »

La mauvaise nouvelle de la rentrée pour les stagiaires inscrites en master 2...

La loi relative à « l'orientation et à la réussite des étudiants » (ORE) a instauré une « Contribution vie étudiante et campus » (CVEC) d'un montant de 90€.

La CVEC est obligatoire pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur.

C'est pourquoi le SNUipp avec les autres syndicats enseignants de la FSU lance une pétition pour demander d'exonérer du paiement de la CVEC tous les stagiaires enseignant-es, CPE, PsyEN qui n'ont pas à financer leur formation professionnelle obligatoire et de rembourser celles et ceux qui l'auraient déjà versée.

Un courrier a également été envoyé au ministère en ce sens

Plus d'information sur le site
du SNUipp-FSU 58 !



Pour signer la pétition c'est par là : --->

Indemnité forfaitaire de formation, décret 2006 Victoire collective et syndicale !

Victoire collective et syndicale !

En septembre 2017 suite à l'intervention des SNUipp-FSU de Bourgogne au conseil technique académique (CTA) les collègues professeur.es des écoles stagiaires peuvent (enfin) bénéficier des indemnités du décret de 2006 plus favorables. Si vous avez de plus amples questions, n'hésitez pas à contacter vos délégués débuts de carrières.



INFORMATIONS CARRIERE



L'organisation des rendez-vous de carrière

Lors de l'année scolaire dernière, les premiers rendez-vous de carrière ont eu lieu selon les modalités définies dans l'arrêté publié au Journal officiel du 10 mai 2017.

Les enseignant.es qui ont eu un rendez de carrière durant l'année scolaire 2017.2018 ont été destinataires de leur appréciation finale, formulée par IA-DASEN, pendant la première quinzaine de septembre 2018.

Au travers de ces rendez-vous de carrière, le poids de l'appréciation de la hiérarchie pèse de manière non-négligeable sur le déroulement de nos carrières. **C'est pour cette raison que le SNUipp-FSU revendique une déconnexion entre l'évaluation et l'avancement pour que l'évaluation soit réellement formative.**

Qui sera concerné par un rendez-vous de carrière en 2018-2019 ?

- les PE promus au 6e échelon entre le 1er septembre 2017 et le 31 août 2018
- les PE promus au 8e échelon entre le 1er mars 2017 et le 28 février 2018
- les PE promus au 9e échelon entre le 1er septembre 2017 et le 31 août 2018

Les recours possibles !

Les enseignants qui seraient en désaccord avec cette appréciation ont plusieurs recours possibles.

1 → se tourner vers leur IEN qui est à l'origine de cette appréciation.

2 → former un recours gracieux sous un délai de 30 jours après la notification de l'appréciation.

Le courrier est à adresser à l'IA-DASEN sous couvert de l'IEN. **(copie au SNUipp-FSU 58)**

L'IA-DASEN doit alors répondre sous un délai de 30 jours. Toute absence de réponse équivaut à un refus.

3 → Dans les 30 jours qui suivent la réponse ou l'absence de réponse de l'IA-DASEN, saisir la CAPD.

4 → A la suite de la CAPD, l'IA-DASEN notifiera une appréciation finale définitive.

Si vous êtes en désaccord avec l'appréciation finale formulée à la suite de votre rendez-vous de carrière, vous pouvez contacter le SNUipp-FSU 58.

Nous vous aiderons à former le recours gracieux et défendrons votre dossier lors de la CAPD.

Barème du dernier passage à la hors-classe 2018 : 160

Le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail

7 représentants du personnel (+ 7 suppléants)
et 2 représentants de l'administration.

Des axes de travail prioritaires :

- Les outils de prévention
- Les déplacements des agents en services partagés
- Les troubles musculo-squelettiques en maternelle
- Les élèves au comportement perturbateur



Deux outils principaux :

- Les enquêtes menées après un accident de service, un événement en lien avec l'hygiène et la sécurité ou encore après la reconnaissance d'une maladie professionnelle.
- Les visites de sites pour mesurer l'efficacité de ses actions en matière d'hygiène et sécurité et de conditions de travail.